



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 12 mars 2015**

L'an deux mille quinze, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq mars deux mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier LE BEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LE BEL, Hubert DUBOST, Yves SIMON, Christelle HÉLYE, Marie KIRCHNER, Serge LESVENTES, Nathalie FAGNENT, Jean LECOSTEY, Céline OLIVIER, Sophie BONNISSANT, Georges DOUAT, Dalila BRISSET, Michael TARDIF

Excusés: Éric HUREL a donné procuration à Didier LE BEL,
Hubert DUBOST a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion précédente.

1) URBANISME

ELABORATION DU PLU

Mme DEMELUN, du cabinet ARIM des Pays Normands, en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, reprend dans le détail les différents documents qui ont permis l'arrêt du projet de PLU et sa mise en enquête publique du 15/12/2014 au 15/01/2015:

- le rapport de présentation,
- le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable),
- l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé),
- ainsi que le règlement graphique et écrit,

Hubert DUBOST précise à l'assemblée le petit patrimoine protégé porté dans ce PLU.
Chaque propriétaire concerné par ce petit patrimoine sera avisé par courrier.

A l'issue de cet exposé, Mr le Maire remercie Mme DEMELUN pour l'ensemble de son travail.

APPROBATION DU PLU

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/09/2008 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 05/11/2012;

Vu la délibération en date du 15/05/2014 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal en date du 27/10/2014 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme ;

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : **LUNDI** de 14 heures à 18 heures

: **MERCREDI** de 9 heures à 12 heures

: **JEUDI** de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;
Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme;
Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme ;
Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré ;
Décide, à l'unanimité, d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.
Dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de GREVILLE-HAGUE aux jours et heures d'ouverture du secrétariat,
Dit que la présente délibération sera exécutoire :
- dès réception par le préfet;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

2) PERSONNEL COMMUNAL: EMPLOIS SAISONNIERS

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter des emplois saisonniers pour : le Centre de Loisirs, la Maison Millet et la commune, pour la saison estivale.
Avant de se prononcer sur le besoin de chaque entité, Mr le Maire propose de ne plus embaucher de jeunes l'été tel que cela se faisait dans le passé pour venir en aide aux agents voirie, mais d'utiliser cette masse salariale à ces embauches. Le coût des 6 jeunes l'été s'élevait à environ 7100€.

Dalila BRISSET demande si la commune ne pourrait pas maintenir au moins un emploi jeune cet été dans les mêmes conditions que l'an dernier en plus des autres embauches (jeune étudiant domicilié obligatoirement dans la commune) et ce dans un esprit de politique social. Le conseil municipal ne retient pas cette proposition par 10 voix pour et 3 abstentions.

2-1) CENTRE DE LOISIRS (ALSH Pôle Jeunesse)

Le centre de loisirs a besoin, d'un point de vue réglementaire, de 5 jeunes en Contrat d'Engagement Éducatif pour son activité du mois d'août : 3 doivent être titulaires du BAFA, 1 en cours de BAFA et 1 sans BAFA, ce dernier pourrait être pris en priorité parmi les jeunes de la commune. Le coût sera de l'ordre de 5600€.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces recrutements. La base journalière des appointements de ces jeunes sera validée lors de la prochaine séance de conseil.

2-2) MAISON MILLET

La Maison Millet nécessite le recrutement d'une personne, à minima, du 01/04 au 30/09/2015.

Le recrutement d'un emploi saisonnier à temps plein sur 5 mois pesant lourd sur le budget,

Mr le Maire, après renseignements pris auprès de la Mission Locale de Pôle emploi, propose de recruter un agent en CUI CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi), à compter du 01/04/2015, 24 heures par semaine, pour un an renouvelable. La prise en charge financière par l'État pour une personne de plus de 50 ans est de 85% et de 75% pour un jeune de moins de 26 ans. Soit un coût maximum pour la commune de 6300€ au lieu de 13000€ pour un temps plein sur 5 mois.

Le conseil municipal valide ce choix et charge Mr le Maire d'effectuer les démarches auprès de Pôle emploi.

3) ELECTIONS DEPARTEMENTALES

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

22/03/2015:

de 8h à 10h30: Didier LE BEL, Michaël TARDIF, Georges DOUAT
de 10h30 à 13h : Yves SIMON, Dalila BRISSET, Sophie BONNISSANT
de 13h à 15h30 : Hubert DUBOST, Jean LECOSTEY, Serge LESVENTES
de 15h30 à 18 h : Céline OLIVIER, Nathalie FAGNENT, Christelle HELYE

29/03/2015:

de 8h à 10h30: Christelle HELYE, Michaël TARDIF, Georges DOUAT
de 10h30 à 13h: Yves SIMON, Dalila BRISSET, Céline OLIVIER
de 13h à 15h30 : Hubert DUBOST, Sophie BONNISSANT, Serge LESVENTES
de 15h30 à 18h: Didier LE BEL, Jean LECOSTEY, Nathalie FAGNENT

4) ETUDE DE DEVIS

4-1) RADAR

M. Yves SIMON présente 4 devis pour le remplacement du radar situé Route de la Pointe.

- LACROIX Signalisation : 1584€
- ICARE: 1978,80€
- ELAN CITE: 2494,32€
- TRAFIC: 1423,20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis, moins disant, TRAFIC, pour un montant TTC de 1423,30€. La dépense sera portée à l'article 2188 au budget primitif 2015.

4-2) PEINTURE DU SOL DE LA SALLE DES FETES

M. Hubert DUBOST présente deux devis pour la réfection de la peinture au sol de la salle des fêtes.

- Entreprise VIGER: 3704,40€ TTC
- Entreprise LEMERRE: 3766,80€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis moins disant de l'entreprise VIGER pour un montant TTC de 3704,40€. La dépense sera portée à l'article 61522 au budget primitif 2015.

4-3) CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR

M. Yves SIMON présente au conseil municipal la proposition de ABI GROUP pour la reprise du contrat d'entretien du photocopieur. Le conseil municipal émet un avis favorable au devis présenté, soit pour les mêmes prestations que le fournisseur actuel 687.84€HT par trimestre au lieu de 747.97€ HT, soit une économie de 60.13€HT par trimestre.

4-4) CIMETIERE

REMISE EN ETAT DE TOMBES APRES CESSION DE CONCESSIONS A LA COMMUNE

M. Hubert DUBOST présente deux devis pour la remise en état de tombes suite à la cession par une famille de 6 concessions.

- Entreprise GIOVANON-DALMONT : 574.43€ HT par tombe
- Entreprise ANGER : 2500€ HT pour les 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise ANGER, moins disante. La dépense sera portée à l'article 61523 au budget primitif 2015.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

5) QUESTIONS DIVERSES

5-1) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

5-1-1) COMMISSION COMMUNICATION CULTURE

Marie KIRCHNER informe le conseil municipal des échanges intervenus avec CH1 prestataire du site internet de la commune pour la mise à jour de la version actuelle.

Le devis pour la mise à jour et la maintenance du site sera présenté lors de la prochaine séance afin de l'inclure dans le budget primitif 2015.

5-1-2) COMMISSION ANIMATIONS FETES ET CEREMONIES

Mme Christelle HELYE refait un point sur l'ensemble des manifestations prévues dans la commune dans le courant du 1^{er} semestre. L'organisation du méchoui, prévu le 07/06/2015, est soumis à l'avis du conseil : quelle animation prévoir, date des inscriptions en mairie, montant de la participation à demander aux participants. Ce projet sera affiné et présenté lors d'une prochaine séance de conseil.

5-2) 4L TROPHY

M. le maire donne lecture au conseil municipal des remerciements adressés à la commune par Axelle LAVENU pour la subvention qui lui a été accordée pour sa participation au 4L TROPHY. De plus, Axelle invite l'ensemble de ses sponsors à partager le thé à la menthe à la salle des fêtes de Gréville le 21/03/2015.

5-3) MOTION AREVA

M. Le maire donne lecture au conseil municipal de la motion relative à l'avenir de l'usine AREVA LA HAGUE qui sera transmise par la CCH aux dirigeants d'AREVA NC.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 02/04/2015 à 20 heures

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 29/03/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29/03/2015

et publication du 29/03/2015

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : *LUNDI de 14 heures à 18 heures*

: *MERCREDI de 9 heures à 12 heures*

: *JEUDI de 14 heures à 18 heures 30*

SITE : mairie.greville-hague.fr

NOM	SIGNATURE
LE BEL Didier	
DUBOST Hubert	
SIMON Yves	
HÉLYE Christelle	
FAGNENT Nathalie	
TARDIF Michaël	
LECOSTEY Jean	
OLIVIER Céline	
BONNISSANT Sophie	
BRISSET Dalila	
DOUAT Georges	
LESVENTES Serge	
KIRCHNER Marie	
HUREL Éric	a donné procuration à Didier LE BEL